

Réunion des victimes de l'incendie de la Croix-Rousse à Lyon

mercredi 23 octobre 2019, par Thémis



À la mairie du quatrième arrondissement le 23 octobre 2019, les victimes de l'incendie d'un immeuble d'habitations situé dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon se sont réunies aux côtés de la FENVAC, et de leur avocat, Maître Hartmann.

Après un temps d'échanges sur les situations individuelles des sinistrés, des discussions autour d'une stratégie commune ont eu lieu. Pour revendiquer leurs droits et tenter de trouver des

solutions aux problématiques partagées (accès et sécurisation des appartements, restitution des effets personnels, difficultés financières etc.), la création d'une association des victimes semble être la piste privilégiée par les sinistrés.

Ce projet d'action collective a naturellement été encouragé par la FENVAC qui a partagé ses conseils et son expérience pour faciliter les démarches en ce sens et notamment l'attribution d'un agrément du Ministère de la Justice habilitant l'association à se constituer partie civile dans l'information judiciaire.

La FENVAC, constituée partie civile, sera un protagoniste actif dans la procédure pénale pour la manifestation de la vérité, un soutien durable des victimes, tout en poursuivant la défense de leurs intérêts.